IMPRIME D'INSCRIPTION
COURS DE NATATION
PISCINE POMMIERS - 2020/2021

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE
A la piscine des pommiers -Le Bourg- Léhon 22100 Dinan
Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine lors de l'inscription

En y joignant obligatoirement :
❒ Un certificat médical (valable 3ans à partir de la date d'émission)

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM _____
DATE DE NAISSANCE _____

Nom et prénom du jeune pour les cours ados et enfants : _____
DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____COMMUNE : _____

EMAIL (OBLIGATOIRE) _____

TEL 1 _____ TEL 2 _____ TEL 3_____

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : _____
❒ Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile
NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : _____

JOUR ET HORAIRE SOUHAITES
(Début des cours le 12 septembre)

ADULTES - Cours de natation à l'année
178€ Dinan Agglomération /210€ Hors Dinan Agglomération

☐ MARDI 10 H – Débutant + et Perfectionnement

☐ LUNDI 19 H – Perfectionnement

☐ MARDI 19 H - Perfectionnement

☐ VENDREDI 19 H – Perfectionnement

ADOLESCENTS - Cours de natation à l'année
165€ Dinan Agglomération /185€ Hors Dinan Agglomération

☐ MERCREDI 14H30 – Lycéens

☐ MERCREDI 15H30 – Collégiens

ADOLESCENTS- Cours de natation forfait 10 séances planifiées (sous réserve passage du test le mercredi 9 septembre de 12h15 à 14h15)

65€ Dinan Agglomération /73.50€ Hors Dinan Agglomération

☐ MERCREDI 16H30 – Primaires/ pré-ados - Perfectionnement

ENFANTS (à partir de 6 ans) -Cours de natation forfait 10 séances planifiées (sous réserve passage du test le mercredi 9 septembre de 12h15 à 14h15)
75€ Dinan Agglomération /80€ Hors Dinan Agglomération

☐ SAMEDI 14H30 – Perfectionnement

☐ SAMEDI 15H30 – Débutant

☐ SAMEDI 16H30 – Débutant

A renseigner par l'agent d'accueil de la piscine
Date de la première séance :.....
Date de la dernière séance : .....

REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.

ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La *carte personnalisée devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.*

ARTICLE 3

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.
Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.

ARTICLE 4

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de:

La gestion et suivi des inscriptions aux cours,
La gestion des cartes d'adhésion
La facturation du service.
Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont :

Le service sport enfance- jeunesse,
Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,
Le service Finances de DINAN Agglomération,
Le Trésor Public

Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.
Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse e.lebai@dinan-agglomeration.fr

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.
Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse :
cil@cdg22.fr. »

DATE ET SIGNATURE